

**Délibération n° 2019-48 du 5 septembre 2019
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
dressant la liste des experts susceptibles de participer aux travaux du comité mentionné
à l'article L. 232-22-1 du code du sport, compétent pour le profil biologique**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-22-1 et R. 232-67-8 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1178 du 19 décembre 2018 relative aux mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour parfaire la transposition en droit interne des principes du code mondial antidopage ;

Vu le décret n° 2019-322 du 12 avril 2019 portant transposition en droit interne des principes du code mondial antidopage et diverses modifications relatives à la procédure disciplinaire menée devant l'Agence française de lutte contre le dopage ;

Sur proposition du responsable de l'Unité de gestion du passeport de l'athlète,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La liste des experts susceptibles d'être désignés en vue de participer aux travaux du comité mentionné à l'article L. 232-22-1 du code du sport, compétent pour l'examen du profil biologique des sportifs, figure à l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 2 : Les délibérations n° 2015-80 ORG du 2 juillet 2015, n° 2017-9 ORG du 5 janvier 2017, n° 2017-68 ORG du 19 octobre 2017 et n° 2018-68 du 20 décembre 2018 sont abrogées.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 5 septembre 2019.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

signé

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2019-48

1) Experts compétents pour le module hématologique

- Pr Giuseppe D'ONOFRIO, médecin spécialiste en hématologie clinique et de laboratoire ;
- Dr Gerald GREMION, médecin spécialiste en médecine du sport et traumatologie du sport, Lausanne, Suisse ;
- Dr Paulo PAIXAO, médecin spécialiste en pathologie clinique, Lisbonne, Portugal ;
- Dr Yorck Olaf SCHUMACHER, médecin spécialiste en médecine interne et médecine du sport, Aspetar Hospital, Doha, Qatar.

2) Experts compétents pour le module stéroïdien

- Pr Christiane AYOTTE, directrice du laboratoire de contrôle du dopage à l'INRS-Institut Armand Frappier de Montréal, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens ;
- Pr Yves LE BOUC, professeur des universités en physiologie (Sorbonne, Paris VI, faculté de médecine Saint-Antoine), et praticien hospitalier (explorations fonctionnelles endocrinianes) ;
- Dr Hans GEYER, vice-directeur du laboratoire antidopage de Cologne, institut de biochimie – centre de recherche pour la prévention du dopage, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens ;
- Dr Xavier de la TORRE, docteur en pharmacie et vice-directeur scientifique du laboratoire antidopage FMSI de Rome, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens.